

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.05.2019	20h45	19.142	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Christine Ammann Tschopp	Lié à :(Facultatif)
--------------------------------------	---------------------

Titre : Frein au réchauffement

Contenu :

Nous demandons que les mesures à prendre par l'État et les communes en faveur du climat échappent au dispositif de maîtrise des finances, qu'il s'agisse de subventions ou d'investissements directs.

Développement :

L'état d'urgence climatique demandé par un groupe de citoyen-ne-s dans la motion populaire 19.122 a été interprété par le Conseil d'État comme la « remise en question des libertés et droits fondamentaux des Neuchâtelois-es » (dixit). L'état d'urgence en effet est un acte fort qui permet en cas de crise, telle que celle que nous vivons aujourd'hui, de s'affranchir d'un certain cadre légal. L'interprétation du Conseil d'État n'est pas partagée par les soussigné-e-s, qui désirent en donner une nouvelle version liée à la réglementation financière.

L'urgence des mesures à prendre en faveur du climat n'est pas contestée. Si le délai de mise en œuvre (2030) de la motion 19.122 est considéré comme irréaliste par le Conseil d'État, il n'en reste pas moins que plus vite les émissions de gaz à effet de serre (GES) diminueront, plus basse sera la facture finale. Et les manifestant-e-s qui défilent dans les rues de nos villes et villages le savent bien.

Les mesures à prendre ne sont pas gratuites. S'il s'agit de taxes ou d'interdictions, c'est dans le portemonnaie des entreprises et des ménages que l'on viendra puiser. S'il s'agit par contre, comme nous le recommandons, de subventions incitatives ou d'investissements publics en faveur de l'écologie, ce sont les collectivités qui passeront à la caisse. Les investissements publics sont le meilleur moyen de dynamiser l'économie régionale grâce à son facteur multiplicatif élevé sur le PIB. En favorisant les technologies écologiques, ils permettent d'orienter les secteurs d'activité neuchâtelois vers des solutions d'avenir qui les positionnent en pole position en matière de savoir-faire.

L'État souhaite se doter d'un nouveau dispositif de maîtrise des finances qui, à la suite de l'actuel frein à l'endettement, corsète ses possibilités d'action et celles des communes. À vouloir satisfaire ces règles, il se prive, lui et les communes, des moyens indispensables pour limiter nos émissions de GES. Aussi, nous demandons que les mesures climatiques dérogent aux règles de maîtrise des finances.

L'État s'est donné des moyens à hauteur de 25 millions de francs lors de la révision de la fiscalité pour encourager les entreprises à rester dans notre canton ou même à le choisir pour venir s'y implanter. Que n'a-t-il la même ambition pour l'avenir de nos jeunes ?

Alors oui, ceci se fera peut-être au détriment de la dette. Pensons-nous que notre jeunesse préfère hériter d'une dette ou d'un environnement détérioré ? Pensons-nous qu'elle préfère la bourse ou la vie ?

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Christine Ammann Tschopp

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sera Pantillon	Philippe Weissbrodt	Richard Gigon
Xavier Challandes	Daniel Ziegler	Daniel Sigg
Armin Kapetanovic	Clarence Chollet	François Konrad
Patrick Herrmann	Laurent Debrot	Michaël Berly
Johanna Lott Fischer	Gabrielle Würzler	Fabien Fivaz
Laurent Debrot	Doris Angst	Céline Vara